

Feuille annexe au dossier d'inscription A.L.S.H. CC2V
« Vacances HIVER » 3-12 ans (à remplir en lettres capitales) – 2021

ENFANT

Nom : Prénom :

Commune :

PERIODES D'INSCRIPTION

Dates	Lundi 22/02	Mardi 23/02	Mercredi 24/02	Judi 25/02	Vendredi 26/02	Lundi 01/03	Mardi 02/03	Mercredi 03/03	Judi 04/03	Vendredi 05/03
Choix										

COCHER LES JOURS CHOISIS

Nombre de journées :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant à la sortie de l'Accueil de Loisirs :

Nom et prénom des personnes autorisées (indiquer 3 personnes au maximum)		
1 -	2-	3-

Les personnes désignées doivent être munies d'une pièce d'identité.

➡ **Modifications depuis la dernière inscription en accueil de loisirs (santé, familiaux, adresse, téléphone) :**

.....
.....

Participation financière de la famille

Partie financière à remplir par la CC2V

Justificatif présenté :

avis d'imposition 2020 revenus année 2019

autres (préciser) :

* Ressources mensuelles :

(Total des salaires et assimilés)

12 mois

* Pension alimentaire perçue

(si paiement d'une pension alimentaire, déduire le montant mensuel)

TOTAL

* Nombre d'enfants à charge

* Taux d'effort (selon le nombre d'enfants à charge et régime d'appartenance)

:

: %

Calcul du prix horaire

(Total des ressources) x (Taux d'effort en %) / 8

..... x / 8 = ⁽¹⁾ €

Participation familiale totale :

(Prix horaire) x (Nombre d'heures)

(1) x = €

L'accueil comprend les activités, le goûter, le repas

Je m'engage à régler la somme de € qui m'est demandée.

***Paiement par chèque bancaire, espèces au Pôle enfance Jeunesse ou par carte bancaire via le portail famille après réception de la facture.**

PROTOCOLE D'ACCUEIL SPECIFIQUE COVID 19

1. Les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (la température doit être inférieure à 38°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra pas être accueilli.
2. En cas de symptôme, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher
3. Nécessité aux parents de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein de leur foyer
4. A partir de 6 ans, masque obligatoire pour les mineurs, fourni par les parents
5. En cas de symptôme d'un enfant ou d'un encadrant, la CC2V se réserve le droit de fermer le dispositif

Lu et accepté, le..... Signature



Le règlement intérieur est à disposition sur le site internet de la CC2V.

Nos Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont subventionnés par la C.A.F de l'Oise

Le Président de la Communauté de communes des Deux Vallées sis à 9 rue du Maréchal Juin – 60150 THOUROTTE a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à réalisation du traitement : inscription en accueil de loisirs et paiement.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données ne sont destinées qu'à la Communauté de communes des Deux Vallées et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans à compter de leur inactivité.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter juridique@cc2v.fr / Service juridique 9 rue du maréchal Juin 60150 THOUROTTE. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.